

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 28 juin 2012

L'an deux mille douze et le vingt-huit juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 20 juin 2012.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 8
votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – VOLLE – TESTON – VERNET – JOLLIVET – SALA – HILAIRE.

Excusés :

- Mme BEUGNET a donné procuration à Mme SALA.
- M CORNET a donné procuration à M MAURIN.
- M AUZAS a donné procuration à M CHAUSSIGNAND.
- Mme CROZIER a donné procuration M VOLLE.

Absents : M. DELAUZUN – BOUAZZA – FIALON.

Mme SALA a été élue secrétaire.

Objet : Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) créé par délibération n°2012/05 du 23.01.12.

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2012/05 portant sur la création d'un poste d'agent des services techniques dans le cadre du dispositif CUI-CAE à compter du 15/02/2012 pour une durée de 6 mois.

Il précise que ce contrat prendra fin le 14/08/2012 et que conformément au règlement d'aides propre à ce dispositif il peut être renouvelé pour une nouvelle période de 6 mois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler le poste d'Agent des services techniques dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi qui avait été créé par délibération n° 2012/05 du 23/01/2012.
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 6 mois du 15/08/2012 au 14/02/2013.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les services de l'Etat ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 28 juin 2012.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 29 juin 2012
LE MAIRE
Pierre MAURIN